

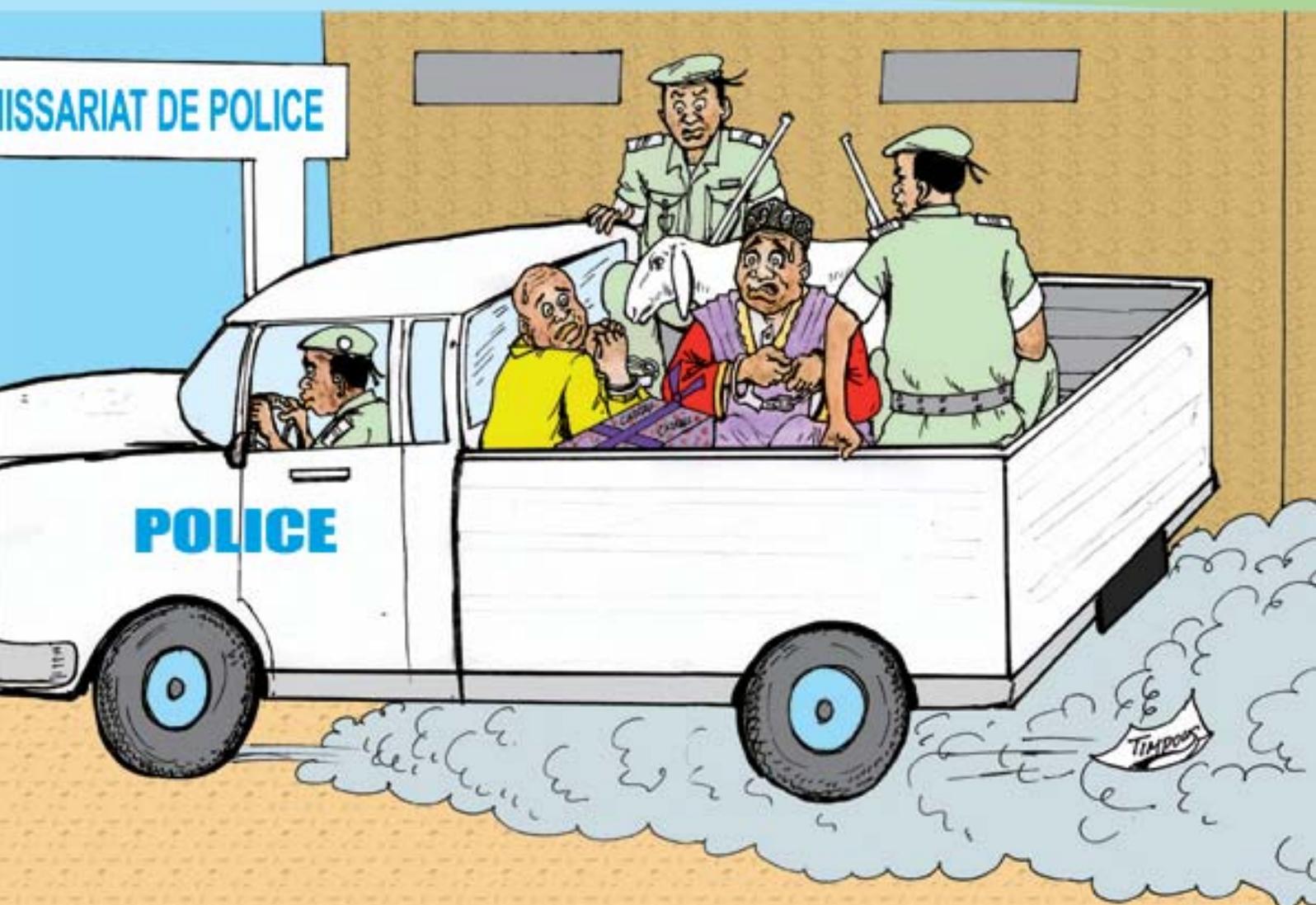


KOUKA

N° 16

Prix : 100 F CFA

LES CADEAUX



Bande dessinée pour enfants et jeunes

éditée par le :



SOMMAIRE

Episode 1 :	La loi anticorruption interdit les cadeaux.....	5
Episode 2 :	Les cadeaux aux voisins, parents et amis ne sont pas interdits.	9
Episode 3 :	Le refus du cadeau indu	10
Episode 4 :	Le cadeau intéressé de Bila	15
Episode 5 :	Les cadeaux déshonorent les fonctionnaires	17
Episode 6 :	Violation de l'article 32 de la loi anticorruption par une haute personnalité	21
Episode 7 :	Les cadeaux peuvent rompre la confiance.....	24
Episode 8 :	Le cadeau asservissant et dégradant.....	26
Episode 9 :	Préparation d'une conférence publique par le club anticorruption	31
Episode 10 :	La conférence sur le danger des cadeaux intéressés.....	33
Episode 11 :	Les déboires de l'incorrigible Ligdnaaba et de l'inspecteur des impôts Lib-Lib.....	35

NOTE DE L'ÉDITEUR

La bande dessinée KOUKA représente aujourd'hui non seulement un outil de divertissement mais aussi de conscientisation des jeunes du Burkina Faso pour endiguer le phénomène de la corruption. Le présent numéro aborde le thème des cadeaux offerts aux agents publics aussi bien dans l'administration publique que privée.

En rappel, le Conseil national de la transition (CNT) a adopté en mars 2015, la loi n° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Cette loi qui constitue une arme tranchante pour lutter contre la corruption est formelle sur la question des cadeaux ; en effet, au terme de son article 67, il est désormais interdit à tout agent public dans l'exercice de ses fonctions, d'accepter des dons, cadeaux et autres avantages de la part des usagers du service, à l'exception de cadeaux mineurs et de ceux relevant de l'hospitalité conventionnelle.

Compris comme une manifestation culturelle pour les uns, ou un signe de reconnaissance pour les autres, le cadeau à l'agent public est désormais une infraction punie par la loi. Dans le présent numéro de la BD KOUKA, pour n'avoir pas respecté cette disposition, Ligdnaaba et l'inspecteur Lib Lib des Impôts subiront la rigueur de la loi.

Une fois de plus, Kouka le chantre de l'intégrité, dans sa quête d'une société débarrassée de la corruption, apportera des réponses appropriées aux jeunes et aux citoyens. En effet avec ses amis, ils poursuivront leur effort inlassable de moralisation et de sensibilisation pour mettre à nu les méfaits de la corruption. De l'école à la maison en passant par le domicile de Ligdnaaba, Kouka se fera le défenseur acharné de la loi portant prévention et répression de la corruption.

Jeunes du Burkina Faso, je vous invite à lire la bande dessinée KOUKA N° 16. Elle donne des réponses aux différentes interrogations du citoyen sur la question des cadeaux dans l'Administration publique et dans la société de manière générale. Soyez de nouveaux «KOUKA» pour une société d'égalité, de probité et de justice débarrassée des affres de la corruption.

Vous pouvez également postuler au Jeu concours en envoyant vos réponses :

- Au siège du REN-LAC à Ouagadougou sis au quartier Pissy, Rue 17.572, porte 23. Tél. : 25 43 32 82,
- Au siège des Comités régionaux anti-corruption (CRAC), Bobo Dioulasso au siège du MBDHP ; Tél. : 63 99 37 77, Koudougou au siège du MBDHP ; Tél. : 63 99 37 76, Ouahigouya au siège du MBDHP ; Tél. : 63 99 37 75, Gaoua, au siège du MBDHP ; Tél. : 63 99 37 78 et Fada Gourma au siège du MBDHP ; Tél. : 63 99 37 79.

Jeune du Burkina Faso, pour un avenir radieux de ton pays, engage-toi dans la lutte contre la corruption ! Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Secrétaire exécutif
Dr Claude WETTA

EPISODE 1 : LA LOI ANTICORRUPTION INTERDIT LES CADEAUX.

STUDIO DE TÉLÉVISION

Chers téléspectateurs, bonsoir et bienvenus à votre émission « Parole à un invité ». Nous recevons pour vous ce soir un représentant du REN-LAC (Réseau national de lutte anti corruption) pour parler de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso adoptée par le Conseil national de la transition (CNT) en mars 2015.



LE PRÉSENTATEUR ET LE REPRÉSENTANT DU REN-LAC...

Bonsoir cher invité ! Pendant plusieurs années le REN-LAC s'est battu pour l'adoption d'une loi anticorruption. Aujourd'hui, c'est une réalité. Pouvez-vous alors nous parler du contenu de cette loi ?



Merci pour cette invitation! C'est une loi révolutionnaire qui permettra au Burkina de lutter efficacement contre la corruption. Pour la présente émission, j'aborderai uniquement la réglementation des cadeaux faits aux agents publics.

Que dit la loi anti-corruption sur les cadeaux faits aux agents publics ?



En substance, la loi anticorruption interdit aux agents publics dans l'exercice de leur fonction d'accepter un don, un cadeau, ou tout autre avantage en nature à l'exception de l'hospitalité conventionnelle et des cadeaux mineurs dont la valeur ne saurait excéder 35 000 FCFA...Et un agent public ne peut accepter plus d'un cadeau mineur émanant d'une même personne au cours de la même année. Lorsque le cadeau en nature dépasse le seuil fixé, il doit être remis au patrimoine national ou à la collectivité d'appartenance du bénéficiaire.

Qu'en est-il de la disposition ?
Quelles sont les sanctions prévues ?



Cette disposition vient compléter et renforcer celle sur les cadeaux faits aux fonctionnaires. Elle dispose que «... tout agent public qui accepte d'une personne un cadeau ou tout avantage indu susceptible de pouvoir influencer le traitement d'une procédure ou d'une transaction en cours lié à ses fonctions ou ayant un lien avec ce traitement ou transaction » est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA. La loi précise que le donateur est puni des mêmes peines.

Merci pour ces informations. Chers téléspectateurs, ainsi prend fin notre émission.



Kouka et ses parents qui ont suivi l'émission donnent leurs appréciations.

C'est une bonne loi. Comme ça, les fonctionnaires ne vont plus exiger des cadeaux ni demander de poser un caillou sur les dossiers.



Père et mère de Kouka...

Tu as raison Kouka. Espérons qu'elle sera effectivement appliquée. Ainsi, un agent public ne pourra plus justifier sa fortune par des cadeaux !



Ligdnaaba et sa famille aussi ont suivi l'émission.

C'est quelle loi comme ça qui veut gâter les affaires des gens !
Ça ne marchera pas ici !

Tu as raison père. Ce sont les deals qui font
marcher les affaires. On s'en fout de cette loi !

Héii ! Faites attention dêt ! Il faut respecter
la loi pour éviter les problèmes.

Le lendemain, dans un bureau, deux fonctionnaires, Gouansankadi et Passak kegre, discutent de l'émission.

Tu as suivi l'émission sur la loi anticorruption ?
C'est quelle histoire encore ! On veut nous enlever notre gombo.

C'est toi qui as l'habitude de réclamer des cadeaux
et des cailloux sur les dossiers. Arrête tout ça
maintenant si tu ne veux pas avoir des ennuis.

Mais les salaires sont bas ! On va faire comment ?
Monsieur le partisan du « burkindim », nous, on va
grouiller toujours.

OK ! A bon entendeur, salut ! Qui sème le vent,
récolte la tempête !

Cour du lycée. Kouka et des élèves parlent de l'émission sur la loi anticorruption.

As-tu suivi l'émission d'hier soir sur la loi anticorruption ?

Oui, je l'ai suivie jusqu'au bout. C'est une très bonne loi.



Moi, je ne l'ai pas suivie. Il faudra organiser un jour une conférence sur cette loi pour mieux nous informer.

C'est une bonne idée. Le club anticorruption va y songer.



Arrivent Bila et Michou sur leurs motos.

Hé, les gars, y a quels news ?



Nous parlons de l'émission de télé sur la loi anticorruption d'hier.

C'est une loi de merde qui veut gêner les affaires dans ce pays ! Allons-nous-en Michou.



OK, Bila ! Foutons le camp d'ici et laissons -les avec leurs bla-bla sur la loi anti quoi-quoi.

Ils démarrent en trombe et s'en vont.



EPISODE 2 : LES CADEAUX AUX VOISINS, PARENTS ET AMIS NE SONT PAS INTERDITS.

Les cadeaux aux voisins, parents et amis ne sont pas interdits

Bonjour voisin et voisine.

Bonjour voisin !

Comment va la voisine ?

Elle va bien.

Comment s'est passé votre voyage dans le pays voisin ?

Tout s'est bien passé.
Je vous ai rapporté un
petit cadeau.

Grand merci !

Il ne fallait pas vous déranger
en ces temps de vie chère.

Merci tonton pour le cadeau de
bon voisinage !

C'est avec plaisir que je fais ce geste. N'oubliez pas que
le voisin est le premier parent. Avec votre permission, je
vais repartir car des gens m'attendent chez moi.

Je vous raccompagne.

Je me demande si nous avons bien fait
d'accepter le cadeau du voisin compte tenu de
l'interdiction des cadeaux par la loi
anticorruption.

N'exagère pas ! La pratique des cadeaux fait partie de notre
culture. Je pense qu'il n'y a pas de mal à recevoir un cadeau
d'un voisin, d'un parent ou d'un ami à diverses occasions :
mariages, baptêmes, soutien matériel et financier lors
d'événements malheureux, etc.

Papa a raison. Au cours de l'émission sur les cadeaux, l'invité a été clair. La loi ne vise pas ce type de cadeau qui est conforme à nos traditions de solidarité, de bonnes relations et d'hospitalité. Ce qui est interdit, ce sont les cadeaux aux agents publics dans le cadre de leur travail.



Eh, pour moi cadeau c'était cadeau ! J'ai compris maintenant. Dans ce cas tu iras remettre un cadeau à ta tante pour le mariage de ta cousine.



D'accord maman! En revenant de chez tante, je ferai un crochet chez Bila.

EPISODE 3 : LE REFUS DU CADEAU INDU.

Domicile de Ligdnaaba. Kouka venu rendre visite à Bila tombe sur une conversation au sujet d'un cadeau que le père de Bila veut offrir au nouveau Commandant de brigade (CB) de gendarmerie.

Bonjour, tonton. Bonjour tantie !

Bonjour Kouka ! Tes parents vont bien ?



Oui, ils vont bien.

Eh, Kouka ! Que viens-tu chercher ici ?

Laisse-moi te saluer d'abord.



OK ! Je vais bien. Que me veux-tu ?



Réseau national de lutte anti-corruption

Réseau National de Lutte Anti-Corruption

Rue 17.572 Porte 23 Pissy . 01 BP 2056 Ouagadougou 01

Tél.: (226) 25 43 32 83 . Fax : (226) 25 43 32 82

Email : renlac@renlac.com Site web : www.renlac.com

Dénoncez la corruption. Appelez sans frais.

N° Vert 80 00 11 22

Vous pouvez relire les aventures de Kouka du premier au quinzième numéro sur www.renlac.com

Eh, les enfants, arrêtez vos enfantillages ! Moi, j'ai une mission importante ce matin. Je dois aller offrir un bélier au nouveau Commandant de Brigade de gendarmerie. Vous allez aider le chauffeur à le mettre dans le véhicule.



Toi, tu ne penses qu'à manger ! Moi, c'est les affaires, hein ! Avec ce gros cadeau, je vais établir un lien avec lui. On ne sait jamais. Je peux avoir besoin de ses services un jour pour arranger mes affaires !



Hé, tonton ! On a dit à la télé qu'il y a une loi anticorruption qui interdit aux fonctionnaires de prendre des cadeaux dans l'exercice de leur travail. Vous risquez de vous créer des problèmes.



Je m'en fous de votre loi anti quoi-quoi. C'est faire de bonnes affaires qui m'importent. Avec ce cadeau, le CB sera dans ma poche et il ne pourra plus rien me refuser

Je vous aurai prévenu.



Tu ferais mieux d'écouter Kouka que de suivre ton père dans ses affaires louches.

Hé, tais-toi sinon je vais me fâcher dêt ! Les enfants, aidez le chauffeur à mettre le mouton à l'arrière du véhicule.



Devanture de la maison de Ligdnaaba / Ligdnaaba entre dans un véhicule, à l'arrière se trouve un bélier.

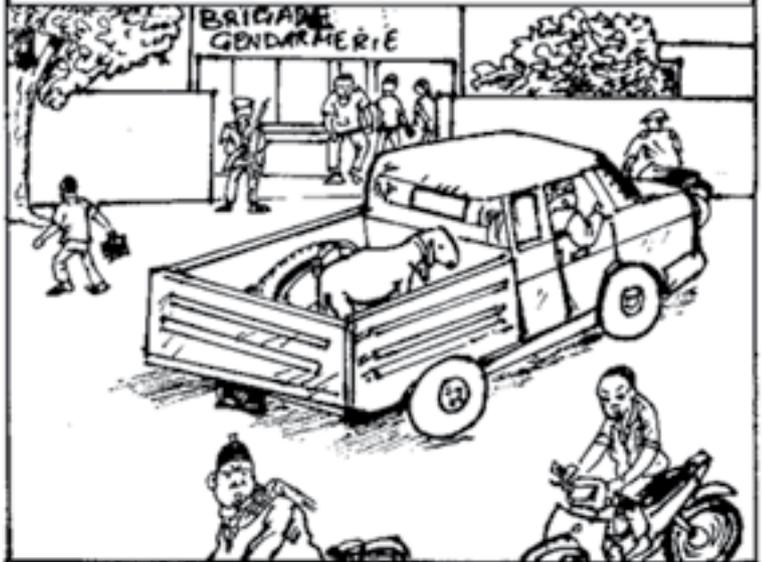


Hé, chauffeur, démarre vite !



Oui, Ligdnaaba !

Le véhicule traverse la ville et se retrouve devant la brigade de gendarmerie.



Ligdnaaba dans la cour, suivi du chauffeur qui tire le mouton qui ne veut pas avancer, est interpellé par un gendarme.

Hé, vous-là, halte ! Où allez-vous comme ça ?

Bonjour chef ! C'est moi Ligdnaaba. Je viens voir votre chef, nouveau Commandant de Brigade.



Suivez-moi.

Le gendarme au garde-à-vous devant le bureau du CB / derrière lui Ligdnaaba.

Commandant, un visiteur pour vous !

Faites-le entrer.



Bonjour chef !

Bonjour monsieur !
Qu'y a-t-il pour vous ?



Je suis Ligdnaaba et je suis venu vous souhaiter la bienvenue chez nous. Je vous ai apporté un mouton.



C'est pourquoi faire ?

Non, c'est juste pour la sauce de madame.



Merci pour votre gentillesse, mais moi je ne reçois pas de cadeau. D'ailleurs, les cadeaux aux fonctionnaires sont interdits.

Ce n'est qu'un cadeau ! Je suis un homme d'affaires important et je peux vous rendre de grands services et vous pourrez m'en rendre aussi. C'est la vie qui est comme ça !



Ah, bon ! C'est comme ça que vous pratiquez la corruption ici ? Attendez-moi !

Naaba, non hein ! Ce n'est pas la corruption !



Oui chef !



Gardez-le dans la salle de détenus jusqu'au soir pour tentative de corruption. Je vais transmettre son dossier au procureur !

Hé ! Hé ! C'est pas arrivé là-bas ! Pardon chef ! Je ne vais plus recommencer.



Allez ! Avance !

Ligdnaaba assis dans une salle.



Le soir Ligdnaaba est libéré.

Rentrez chez vous et ne recommencez plus !



Oui, chef !

Au domicile de Ligdnaaba.

Père de Bila,
pourquoi vous avez duré comme ça ?



Le CB m'a fait enfermer. M'enfermer moi,
Ligdnaaba pour avoir voulu lui faire un cadeau !

Vous enfermez !
Il ne sait pas à qui il a affaire ou quoi ?



Ce n'est pas bien ! Mais si tu avais écouté
le petit Kouka cela ne serait pas arrivé.

Fous-moi la paix ! Va au diable avec ton Kouka ! C'est
fini pour ce CB ! Même s'il fait 10 ans ici, même 5 F,
je ne vais plus lui donner.



EPISODE 4 : LE CADEAU INTÉRESSÉ DE BILA.

Dans la cour du lycée. Kouka est avec un groupe d'élèves.
Bila arrive, descend de sa moto et tire une liasse de billets d'argent de sa poche.



Quelques élèves se précipitent pour prendre l'argent.

Hé, les gars, faites attention aux cadeaux de Bila ! Je le connais très bien. Il a sûrement une idée derrière la tête. Il faut toujours se méfier de l'argent facile !

Ne prenez pas son argent !
Kouka a raison.



Pauvres types ! Vous feriez mieux d'en profiter vous aussi, bande de crève la faim !



Il vaut mieux mourir de faim que d'accepter un cadeau empoisonné ou de l'argent escroqué aux pauvres gens.

Certains s'abstiennent mais d'autres prennent.

Ceux qui ont pris l'argent soit disant cadeau de Bila le paieront et très bientôt.



Arrive Michou qui interpelle Bila.

Hé, mon pote Bila, où est pour moi ?



Je ne t'ai pas oubliée !
Voilà pour toi, ma Michou !

La cloche sonne et les élèves rejoignent les classes.



Lendemain dans la cour du lycée.
Bila débouche, rejoint un groupe et s'adresse à un élève.

Toi à qui j'ai donné l'argent cadeau hier-là, prends mon devoir tu vas faire pour moi.



Bila, tu avais dit que c'était cadeau. Moi, je ne peux pas. D'ailleurs, moi-même je ne comprends pas le sujet.

Ingrat ! Faux type ! Tu vas rembourser mon argent.



Bila rejoint le groupe dans lequel se trouve Kouka.
Il s'adresse à un autre élève.

Toi aussi tu as pris mon argent cadeau hier. Prends mon devoir et tu vas faire pour moi.

Quoi ! L'argent, c'était cadeau non ?
Je ne fais pas.



Je vous avais prévenus hier.
Bila ne donne jamais rien pour rien.

Arrive Michou...

Hé, mon pote Bila, où est pour moi ?

Ils ont pris l'argent cadeau hier et ils refusent de faire mon devoir pour moi.



Ah, les ingrats ! Moi aussi j'ai pris, mais toi-même tu me connais. Je n'ai pas fini de faire la jolie demoiselle pour étudier. Je ne peux donc pas t'aider.



D'accord mais toi aussi tu seras ma petite amie pour le bal de fin d'année !



Non Bila ! J'ai mon petit copain !
Donc ne compte pas sur moi !

Bila lève les bras et crie.

Vous êtes tous ingrats !
Remettez-moi mon argent !



Bila, c'était cadeau, non ! C'est bien fait pour toi. Au lieu de travailler, tu te balades et tu comptes sur ton argent pour réussir. Ça ne marchera pas ! Tu ferais mieux d'étudier toi-même !

EPISODE 5 : LES CADEAUX DÉSHONORENT LES FONCTIONNAIRES.

Mairie / Un usager devant le service de l'état civil.
Deux agents, Tanga et Jérôme, occupent le bureau.

Bonjour messieurs !



Bonjour !

Qu'y a-t-il pour vous ?

Je veux des extraits de l'acte de naissance de mon fils pour compléter ses dossiers pour les concours. C'est très urgent !



Donnez-moi le document. On va voir ce qu'on pourra faire. Revenez le soir.

Le soir.

Bonsoir messieurs !
Vous m'aviez dit de revenir ce soir pour les copies de l'acte de naissance de mon fils.

Vous avez eu la chance. J'ai négocié et le maire a signé les copies. Tenez !



Merci, mille fois merci !

L'usager sort deux billets de 1 000 F qu'il offre aux agents.

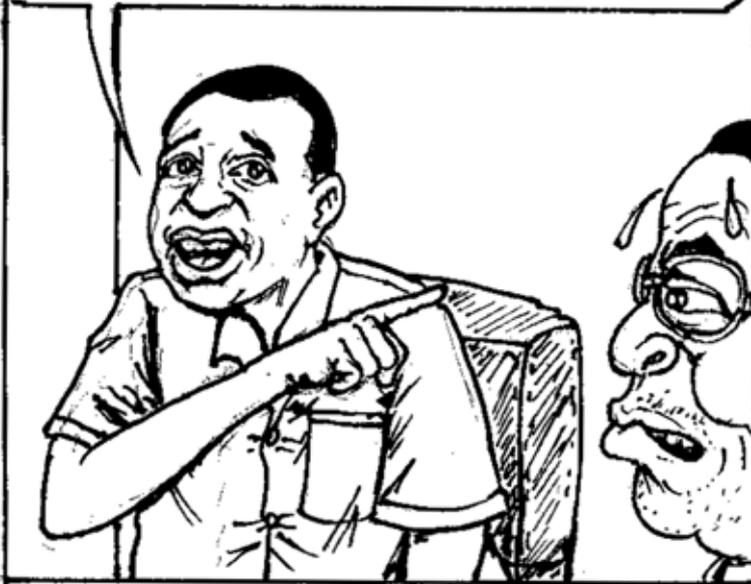
Vous m'avez rendu un grand service. Acceptez donc ce petit cadeau !

Merci, mais nous n'avons fait que notre travail !



Donne ! Un cadeau ne se refuse pas.

Si jamais tu prends cet argent, je te dénonce !



Qu'est-ce que je fais alors ?



Allez-y papa, et bonne chance pour les concours du petit frère.

Merci. Encore merci et au revoir !

Après le départ de l'usager.

Que fais-tu de la loi anti-corruption ? Sais-tu au moins qu'il y a une loi anticorruption qui interdit les cadeaux aux fonctionnaires ?



Toi aussi ! Je le sais. Mais un petit cadeau, ça ne fait pas de mal ! Ça permet d'arrondir les fins de mois.

Quand tu auras tes ennuis, ne compte pas sur moi.

Domicile du père de Kouka / Kouka, sa sœur, sa mère et son père.

On raconte que malgré l'interdiction par la loi anticorruption d'accepter les cadeaux, un des agents du service de l'état civil de la mairie ne crache pas dessus. Son nom est gâté et il va s'attirer des ennuis s'il continue.



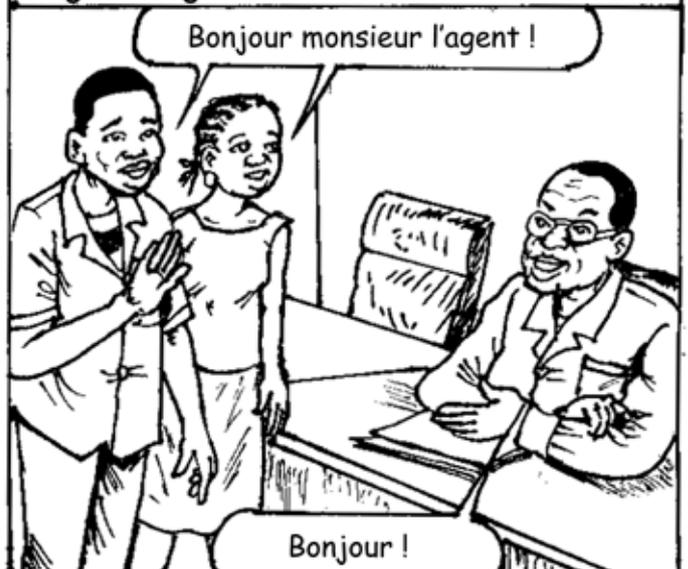
Nous allons faire notre petite enquête et si c'est vrai, nous allons le sensibiliser.

Mais faites très attention ! On ne sait jamais comment il peut le prendre.



Ne t'inquiète pas maman.

Le lendemain, Kouka et sa camarade se rendent au service d'état civil de la mairie. L'agent Tanga est seul dans le bureau.



Bonjour monsieur l'agent !

Bonjour !

Qu'est-ce que vous voulez ?

Des copies d'actes de naissance pour des dossiers de concours. C'est urgent.

Donnez-moi les documents et revenez le soir.

Le soir, ils sont de retour. Le deuxième agent, Jérôme, qui était absent le matin est présent.

Bonsoir messieurs ! Nous sommes là.

Ce sont les jeunes qui voulaient des copies de leurs actes de naissance.

Ah, OK ! Venez prendre. Compte tenu de l'urgence, nous avons dû insister auprès du maire qui a bien voulu signer les copies.

Grand merci messieurs !

C'est tout ? On ne mange pas les mercis. Un petit cadeau pour nous ne nous fera pas de mal !

Parle pour toi seul. Je t'ai déjà prévenu. Moi, je n'ai fait que mon travail pour lequel je reçois un salaire mensuel.

Vous avez raison, monsieur l'agent car la loi anticorruption interdit les cadeaux aux fonctionnaires.

Kouka (s'adressant à Tanga)

Tonton, si vous exigez des cadeaux, vous pourriez avoir des ennuis comme Ligdnaaba qui a été gardé à vue pendant une journée à la gendarmerie pour avoir voulu offrir un bélier au nouveau commandant de brigade de gendarmerie.

Moi, dans mon cas ce n'est que des cadeaux mineurs !

Lors de l'émission à la télé, le représentant du REN-LAC a dit clairement que le principe, c'est de refuser les cadeaux. Il y va même de votre dignité ! C'est comme ça que les usagers vont vous respecter !

OK ! J'ai compris.

Tu n'as pas dit que tu aimes les cadeaux ! Tu vas avoir des problèmes ici si tu continues. Tu as entendu ? Même le grand Ligdnaaba a eu des problèmes !



J'ai dit que c'est compris ! Je ne veux ni être à la gendarmerie ni être licencié de mon travail. On ne m'y prendra plus !

Nous sommes contents de votre mea culpa et nous espérons que vous tiendrez parole !



Kouka et sa camarade sont de retour à la maison.

Comment s'est passée votre enquête ?

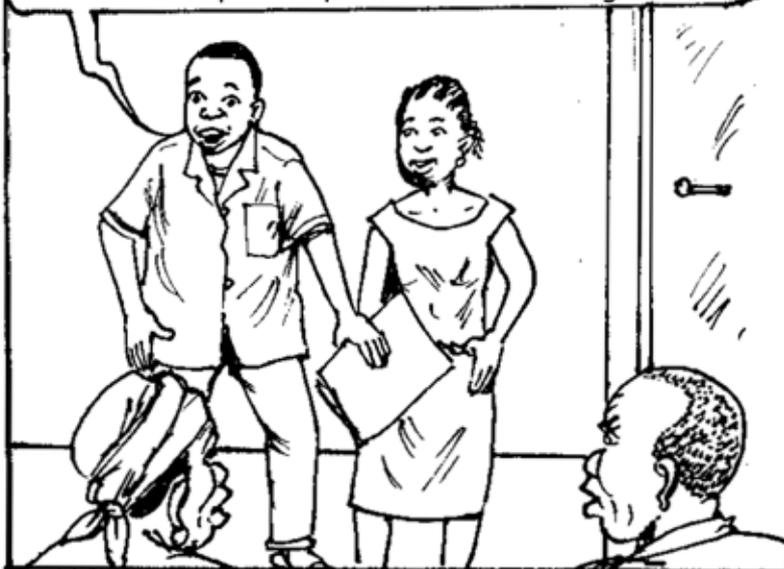


Bien. Les faits sont vrais. Ils sont deux agents dans le bureau mais c'est un seul qui réclame quelque chose.

Le second agent est intègre et c'est même avec son aide que nous avons sensibilisé son collègue en lui donnant l'exemple de la garde à vue de Ligdnaaba à la gendarmerie.



La mésaventure de Ligdnaaba semble l'avoir effrayé. Il s'est engagé en tout cas à ne plus recommencer et nous espérons qu'il va vraiment changer.



Famille de Kouka.

Bravo, les enfants !



Merci pour votre soutien !

EPISODE 6 : VIOLATION DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI ANTICORRUPTION PAR UNE HAUTE PERSONNALITÉ.

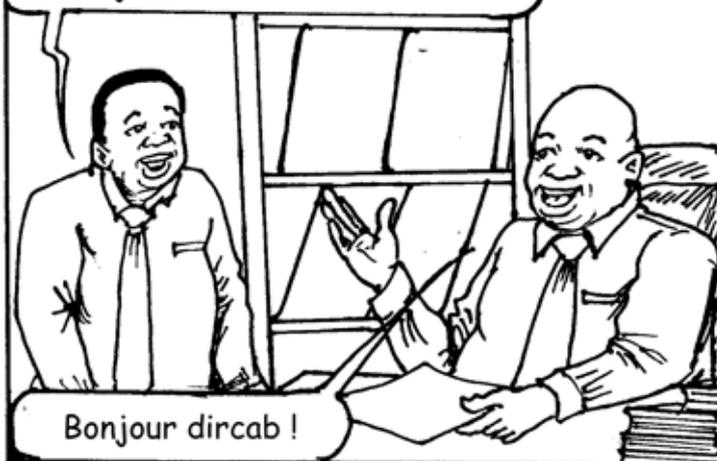
Un véhicule 4x4 et un mini camion rempli de sacs, de dindons, poulets, moutons et de deux taurillons viennent se garer devant la villa cossue du ministre de l'agriculture et de l'élevage de retour d'une tournée à l'intérieur du pays.

Déchargez-moi tout ça !



Le lendemain au ministère de l'agriculture et de l'élevage. Le ministre dans son bureau avec le directeur de cabinet.

Bonjour, monsieur le ministre !



Bonjour dircab !

Comment s'est passée votre tournée à l'intérieur du pays ?



Très bien ! J'ai reçu beaucoup de cadeaux : ignames, pomme de terre, patate, poulets, dindons, gros moutons et même deux taurillons !

Tout ça !

Je vais organiser un petit festin chez moi le week-end prochain et on va s'amuser un peu.



Ce sera génial !

Samedi après-midi, fête chez le ministre / Des voitures luxueuses devant la villa du ministre.



Cour pleine de monde / Le ministre s'adressant à ses invités.

Mangez, mangez ! Ça ne m'a rien coûté. J'ai tout reçu en cadeau lors de ma tournée dans le pays.



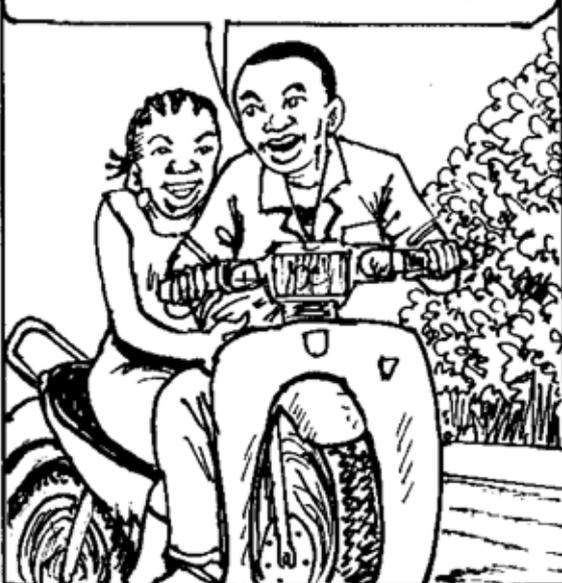
Dehors, Kouka et sa camarade passent devant le domicile du ministre pour se rendre chez Souley, également membre du club anticorruption du lycée.

On dirait que c'est la fête chez un mômô puissant !



Il n'y a pas de doute à voir tous ces véhicules et à entendre la musique.

Souley qui habite à côté nous renseignera.



Chez Souley

Bonjour, Souley !



Bonjour !
Quel bon vent vous amène ?

Nous étions dans les parages et sommes passés te dire juste bonjour.

C'est gentil de votre part.



C'est un plaisir pour nous.

On dirait qu'il y a un festin par ici !

Exactement ! C'est le ministre de l'agriculture et de l'élevage qui a reçu poulets, dindons, moutons et taurillons en cadeau qui en a tués pour offrir un festin à ses amis.



Ah, bon ! Et que fait-il de la loi anticorruption ? Ce n'est pas normal ! Des autorités qui dépouillent des pauvres paysans pour venir faire la fête ? Il faut que ça s'arrête un jour.

Eh bien, il faut appeler le REN-LAC pour qu'il vienne constater les faits et diligenter une enquête pour interpeler qui de droit.



D'accord : Appelons immédiatement sur le téléphone vert ! 80 00 11 22

Kouka et ses amis téléphonent au REN-LAC et l'informent de la situation.

Merci pour votre appel. Nous ferons le nécessaire tout de suite.



Nous vous souhaitons une bonne enquête.

Une semaine après, le REN-LAC reçoit Kouka et ses amis pour les informer des résultats de ses enquêtes.

Bravo, les gars pour votre vigilance ! Nos enquêtes ont confirmé vos informations. Et au regard de la loi anticorruption, le ministre ne devait pas garder ces cadeaux compte tenu de leur valeur totale élevée.



Que devait-il faire selon la loi ?



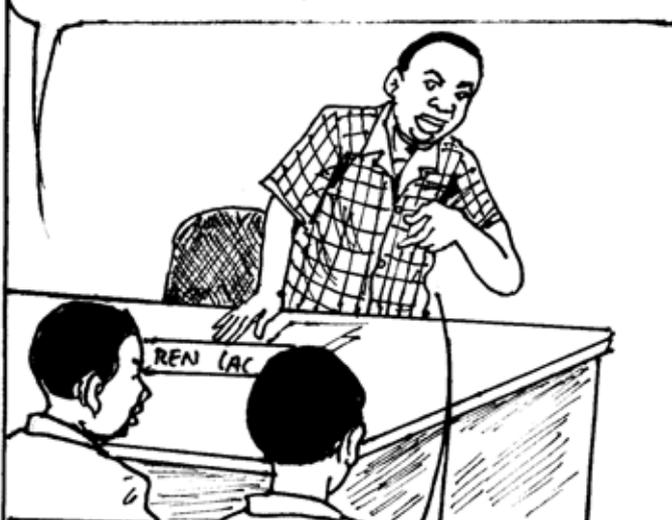
La loi interdit les cadeaux sauf ceux reçus dans le cadre de l'hospitalité conventionnelle. Même dans ce cas, s'ils dépassent un certain seuil, comme c'est le cas avec ceux reçus par notre ministre, ils devront être déclarés et remis au patrimoine national qui décidera de la destination.

Qu'avez-vous fait concernant le cas du ministre ?



Nous avons saisi le premier ministre pour qu'il rappelle aux membres de son gouvernement le strict respect des clauses de la loi anticorruption. Il a promis prendre des mesures vigoureuses pour faire respecter la loi et de faire appliquer les sanctions en cas de violation de la loi.

Nous sommes contents de ce que le REN-LAC a fait. Félicitations !



Bravo à vous plutôt qui avez joué à la sentinelle vigilante de la lutte anticorruption ! Continuez ainsi !

EPISODE 7 : LES CADEAUX PEUVENT ROMPRE LA CONFIANCE.

Kaka a appréhendé et gardé des chèvres qui ont détruit les manguiers de son verger. N'ayant pu s'entendre avec Lallé, le propriétaire des chèvres, sur le dédommagement des pertes subies, Kaka porte l'affaire devant le tribunal départemental.

Tribunal départemental / Préfet-président du tribunal et ses deux assistants/ les deux protagonistes et leurs accompagnants.

Le tribunal départemental siège aujourd'hui pour examiner la saisine de monsieur Kaka portant sur la destruction de son verger par les chèvres du sieur Lallé. Monsieur Kaka, veuillez nous retracer les faits.



Il y a une semaine, 50 manguiers de mon verger ont été détruits par des chèvres que j'ai appréhendées avec l'aide de mes enfants et de gens présents sur les lieux. Monsieur Lallé ici présent a reconnu que ce sont ses chèvres mais il refuse de rembourser les manguiers détruits sous prétexte que ce n'est pas sûr que ce soit ses chèvres qui aient commis les dégâts.

Monsieur Lallé, quelle est votre version des faits ?



Mes chèvres ont disparu et je les ai retrouvées chez Kaka qui prétend qu'elles ont détruit ses manguiers. J'ai juste demandé qu'il me remette mes chèvres. Il n'a qu'à clôturer son verger !

Suite à la plainte de monsieur Kaka, nous avons diligenté une enquête et les témoignages recueillis confirment que c'est bel et bien dans le verger de monsieur Kaka que les chèvres ont été appréhendées. En conséquence, le tribunal condamne monsieur Lallé à compenser la destruction des manguiers à raison de 3 000 F le pied. La séance est levée.



Satisfait du verdict qui lui donne raison, Kaka va donner une grosse chèvre au préfet-président du tribunal départemental pour le remercier. Celui-ci accepte le cadeau. Informé de cela, Lallé n'est pas content et en parle lors d'une visite au père de Kouka en présence de ce dernier.

Prochainement, il faudra bien surveiller tes animaux.



Ça, j'ai tiré la leçon. Mais j'ai des doutes maintenant sur l'impartialité du verdict avec cette histoire de chèvre offerte gracieusement au président du tribunal départemental après le procès.

Kouka est avec son oncle

Tonton, quel que soit le verdict, le président du tribunal départemental ne devait pas accepter le cadeau offert par l'autre partie. La loi anticorruption l'interdit et celui-ci ne doit pas l'ignorer. Vous devez dénoncer cet acte.



Lallé et ses partisans manifestent devant la préfecture pour dénoncer le comportement du président du tribunal départemental.

Cadeau donné au président du tribunal départemental :



Cadeau donné au président du tribunal départemental.



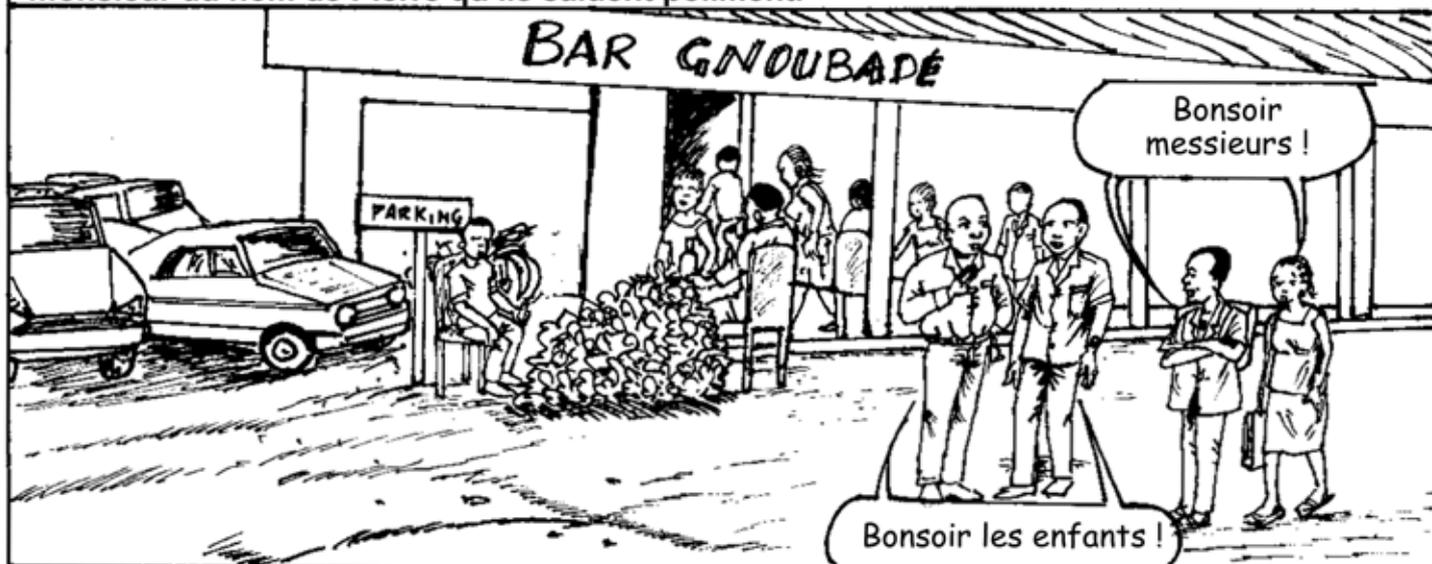
Informée de l'incident, l'Inspection générale diligente une enquête à l'issue de laquelle elle produit un rapport accablant contre le préfet pour avoir violé la loi anticorruption. Celui-ci est démis de ses fonctions de président de tribunal départemental avec poursuite judiciaire.

Je suis foutu ! Pour avoir accepté une chèvre comme cadeau, je suis foutu, foutu !



EPISODE 8 : LE CADEAU ASSERVISSANT ET DÉGRADANT.

Kouka et sa camarade passent devant le bar. Ils aperçoivent le surveillant général et un monsieur du nom de Pierre qu'ils saluent poliment.



Le surveillant général et son compagnon entrent dans le bar et s'installent.



Pour moi ce sera une brakina !



Retour du serveur avec la boisson.

Dites au grilleur de poulets de venir prendre la commande.



Arrive le grilleur...

Grillez deux gros poulets au rabilé pour nous.





Pierre dans le bureau du surveillant général.

Cher ami, j'ai un souci de place en 3^{ème} pour ma fille qui ne peut plus redoubler dans son établissement et qui a été exclue.



Ça va être très difficile !
La rentrée est déjà faite.

Il faut grouiller ! N'oublie pas que la dernière fois nous avons passé un bon moment dans le bar. Et bien sûr à mes frais !



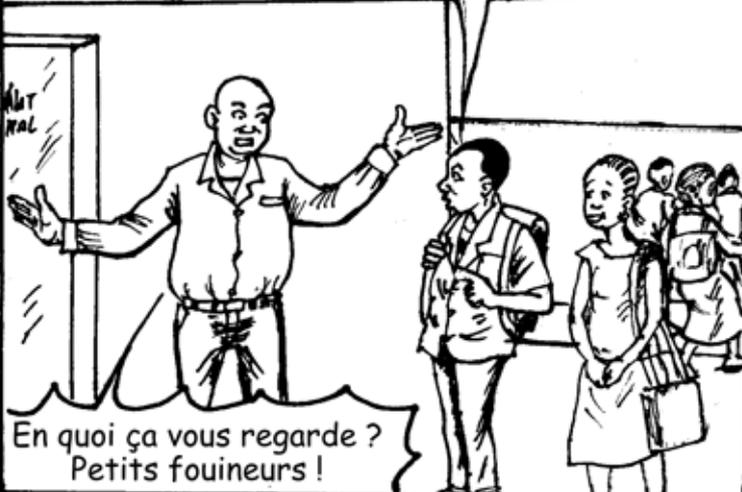
Je vais voir ce que je peux faire, mais ce ne sera pas facile !

Pierre sort et se dirige vers la sortie du lycée.



Kouka et sa camarade se rendent à la surveillance sous le prétexte de demander de la craie et accostent le surveillant général.

Bonjour, monsieur ! Votre ami de l'autre jour est venu vous rendre visite ?



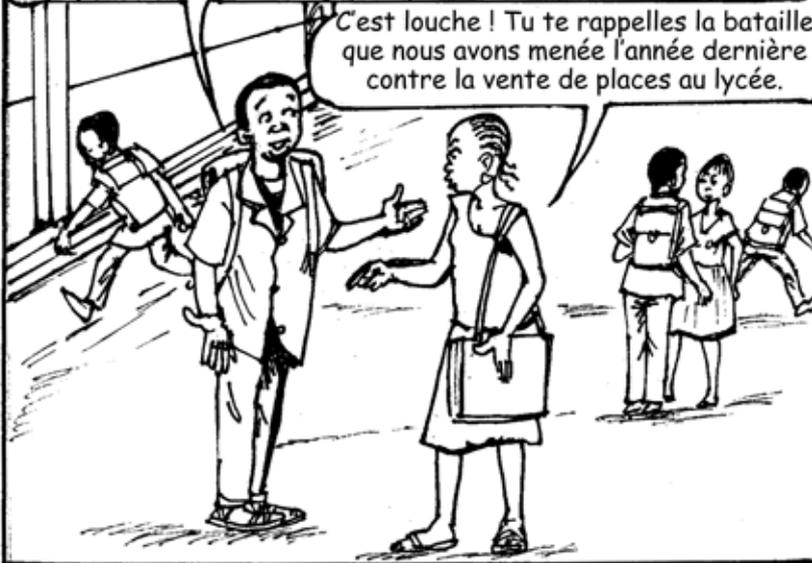
En quoi ça vous regarde ?
Petits fouineurs !

Oh ! En rien du tout !

Excusez-nous.



La manière de réagir du surveillant général est suspecte. Je ne sais pas pourquoi il s'est emporté !



C'est louche ! Tu te rappelles la bataille que nous avons menée l'année dernière contre la vente de places au lycée.

J'irai voir le proviseur pour lui dire de faire attention.



La cloche a sonné. Allons d'abord en classe.

Le lendemain / Cour du lycée.

Bonjour Kouka ! Tu as vu le proviseur hier ?



Bonjour ! Oui, oui ! Et il était content de l'avertissement.

Surveillant général dans le bureau du proviseur.

Proviseur, j'ai un problème.



De quoi s'agit-il ?

Je sollicite une place en 3^{ème}.

C'est toi le général et tu sais que la 3^{ème} est surchargée !



Il faut faire pardon, sinon je vais faire comment ? C'est vraiment mon ami !

Il t'a donné quelque chose ou bien c'est ton ami ?



C'est vrai ! Il m'a offert à manger et à boire un soir et m'a même donné 10 000 F pour le carburant. Et quand il est venu me voir pour la place, il m'a encore donné 10 000 F.



Et naturellement, tu as accepté tous ces cadeaux ! Débrouille-toi comme tu veux mais il n'y a plus de place. Si tu continues, tu seras déchargé de ton poste de général ! Tu peux disposer.

Pardon provo !



Le surveillant, visage déconfit, quitte le bureau du proviseur tout en sueur ! Kouka et sa camarade l'aperçoivent.

Voici le surveillant général qui revient du bureau du proviseur.



Tu as vu comment il sue ? Il a certainement eu chaud.

Après j'irai voir le proviseur pour savoir ce qui s'est passé.



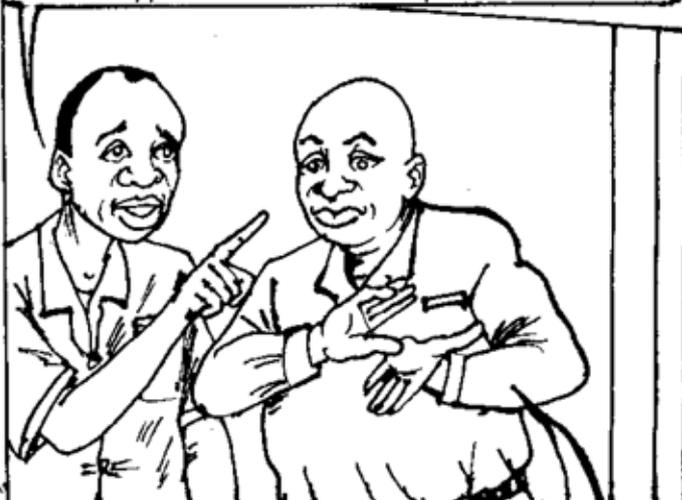
Devant le bar / Le surveillant général et Pierre.

Et la place ?



Ça n'a pas marché et à cause de toi je risque d'être relevé de mes fonctions de surveillant général.

Qui ? Moi ? Quand tu mangeais et buvais, et prenais l'argent, tu n'étais pas content ? Faux type ! Tu m'as bouffé pour rien !



Eh, cadeaux ! Vous m'avez tué. Les cadeaux et moi, c'est terminé !

Cour du lycée / Kouka et sa camarade.

Tu as vu le proviseur ?



Je l'ai vu et il m'a tout expliqué et nous remercie de l'avoir aidé à ne pas se laisser piéger dans une vente déguisée des places à travers les cadeaux. Il envisage même de relever le surveillant général de ses fonctions de « général ».

Ce sera bien fait pour lui ! Cela lui apprendra à se méfier des cadeaux !



Parfaitement d'accord avec toi !

EPISODE 9 : PRÉPARATION D'UNE CONFÉRENCE PUBLIQUE PAR LE CLUB ANTICORRUPTION.

Echanges entre Kouka et ses amis du club / Bila tente de saboter l'organisation de la conférence.

A la suite de l'émission télé sur la loi anticorruption, beaucoup d'élèves souhaitent être informés sur cette loi, Que peut faire le club ?



Je suggère de rencontrer le proviseur pour l'informer et solliciter son appui.



D'accord !

Je propose qu'on aille le voir tout de suite.

Je propose l'organisation d'une conférence publique dans notre lycée.



On pourrait inviter des élèves d'autres établissements.

Dans le bureau du proviseur.

Bonjour, monsieur le proviseur !



Bonjour les amis du club anti corruption ! Qu'y a-t-il pour vous ?

Nous venons solliciter votre autorisation pour organiser une conférence sur la loi anticorruption au lycée. Nous inviterons des élèves d'autres établissements de la ville.

Je vous donne mon accord. Vous pourrez occuper la grande salle. Veillez cependant à la discipline lors de la conférence.

Sans faute ! Merci monsieur le proviseur.

Kouka et ses amis se retrouvent dans une salle de classe pour discuter de l'organisation pratique de la conférence.

Je propose qu'on contacte le REN-LAC pour nous trouver le conférencier.

Moi, je me charge des invitations aux autres établissements.

Je m'occupe des affiches à placarder au lycée pour inviter les élèves à la conférence.

Deux jours plus tard, le club anticorruption fait le point des préparatifs.

Le REN-LAC est d'accord pour envoyer un conférencier. J'ai revu aussi le proviseur qui accepte suspendre les cours samedi matin pour la tenue de la conférence.

Formidable ! Les invitations aussi sont prêtes

Il faudra contacter les autres membres du club pour contribuer à l'exécution des différentes tâches. On se voit après-demain pour faire le point.

Les affiches aussi.

Bravo, les amis ! Il faut commencer à ventiler les invitations et à placarder les affiches dès aujourd'hui.

Le lendemain, des affiches sont collées à plusieurs endroits pour inviter à la conférence sur la loi anticorruption le samedi matin.

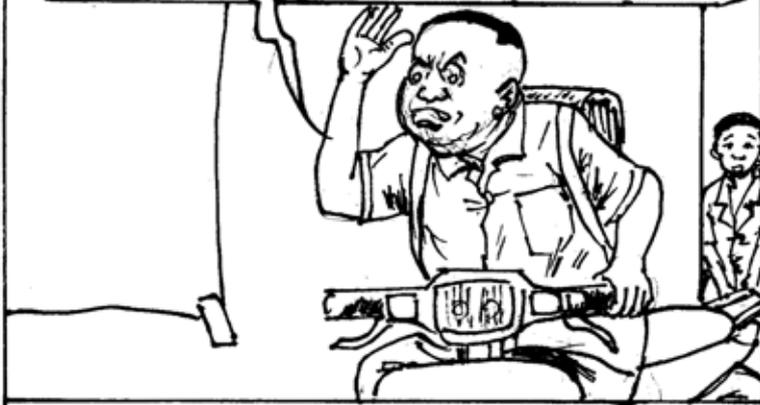
Je vais y assister car le thème est important.

Venez nombreux à la conférence organisée par le club anticorruption sur la loi anticorruption le samedi matin.

Moi aussi je viendrai !

Passe Bila sur sa moto / Il s'arrête, regarde l'affiche et s'exclame.

C'est encore Kouka et sa bande du club anti quoi quoi! Ce sont les deals qui font marcher les affaires! Je n'ai donc que foutre de leur conférence. N'y allez pas aussi! C'est pour vous racontez des conneries.



Arrive Michou.

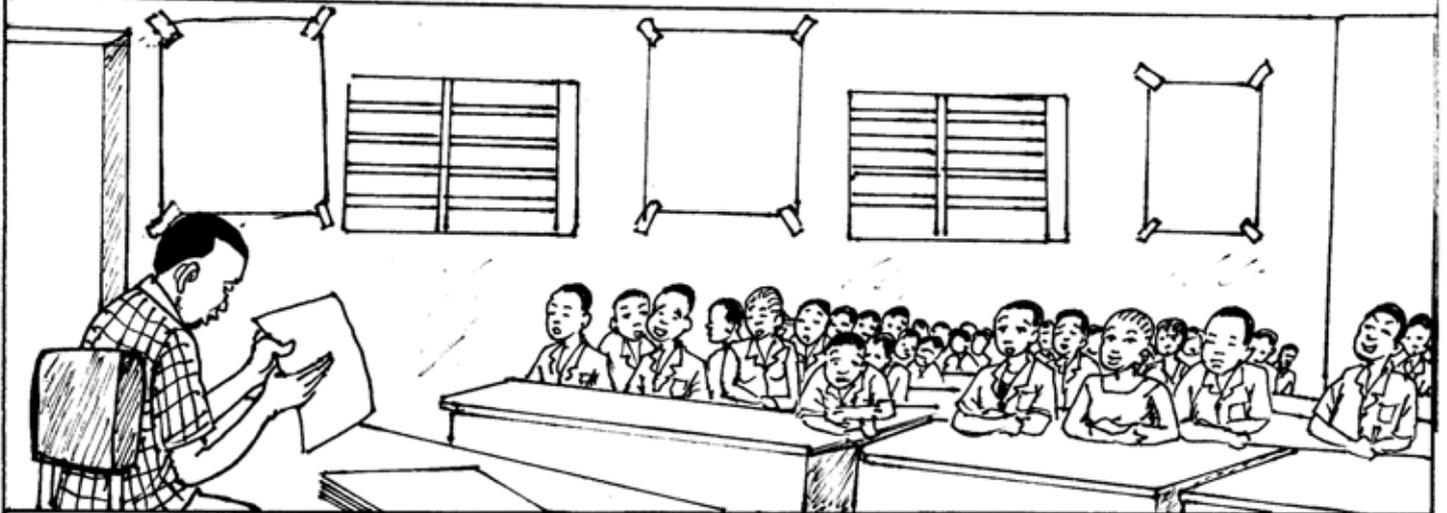
Bila a raison! Les deals, c'est la bonne affaire! On est dedans et on se moque de leur loi anticorruption.



On veut être informé et on va y aller!

EPISODE 10 : LA CONFÉRENCE SUR LE DANGER DES CADEAUX INTÉRESSÉS.

Grande salle du lycée.



Introduction et présentation du conférencier par Kouka.

Au nom du club anticorruption, je souhaite la bienvenue au conférencier que le REN-LAC a bien voulu nous envoyer pour nous informer sur la loi anticorruption. Je vous remercie aussi d'être venus nombreux malgré la campagne de dénigrement de Bila et de Michou. Sur ce, je laisse la parole au conférencier.



Je commence par remercier et féliciter le club anticorruption qui donne l'occasion au REN-LAC de sensibiliser les jeunes qui sont l'avenir de ce pays sur la loi anticorruption. Parmi vous, qui a déjà entendu parler de cette loi et que dit-elle?



Moi, j'ai suivi une émission télé animée par le REN-LAC sur la loi anticorruption. Cette loi interdit les cadeaux aux fonctionnaires.

Kouka, Souley et moi, en tant que membres du club anticorruption du lycée, avons même mené quelques actions pour faire respecter cette loi.



Bravo les gars ! Pour la présente conférence, j'évoquerai trois éléments qui me semblent importants et que vous rencontrerez probablement dans les rapports quotidiens des citoyens avec l'administration publique.



Retenez d'abord que la loi anticorruption en ses articles 31, 32 et 33 interdit de faire des cadeaux aux fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction, Il leur est de même interdit d'en exiger des usagers pour accomplir le travail pour lequel ils sont payés.



Ensuite, l'article 42 dit que celui qui promet, offre ou accorde à un agent public, directement ou indirectement un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne pour accomplir ou non un acte dans l'exercice de ses fonctions, viole la loi. De même, tout agent qui sollicite ou accepte, directement ou indirectement un avantage indu, pour lui-même ou pour une autre personne, afin d'accomplir ou non un acte relevant de ses fonctions viole aussi la loi. Cette infraction est punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende d'au moins deux millions (2 000 000) de francs CFA.

Merci pour votre aimable attention !

Applaudissements nourris.

C'est nous qui vous remercions de nous avoir éclairés sur quelques dispositions importantes de la loi anticorruption. Nous sommes mieux armés pour continuer notre lutte anticorruption. Nous encourageons les élèves des autres établissements que nous avons invités à créer aussi des clubs anticorruption.



Applaudissements / Fin de la conférence.

Le REN-LAC sera toujours aux côtés des clubs anticorruption. Courage et succès dans notre lutte commune !



EPISODE 11 : LES DÉBOIRES DE L'INCORRIGIBLE LIGDNAABA ET DE L'INSPECTEUR DES IMPÔTS LIB-LIB.

Boutique de Ligdnaaba / Ligdnaaba assis sur une chaise / Agent des impôts, documents en main.

Bonjour ! C'est chez Ligdnaaba ici ?

Ça va jeune homme ? C'est moi Ligdnaaba. Que veux-tu ?

Je suis un agent de la direction générale des impôts et je suis là pour la perception de la patente.

Moi Ligdnaaba ! Je ne dois rien ! Je suis en règle.

Et pourtant selon nos données vous êtes redevable de plus de trois millions de francs CFA de patentes cumulées impayées.

Bureau de l'inspecteur Lib-Lib des impôts.

Monsieur l'inspecteur, Ligdnaaba refuse de payer sa patente et dit qu'il viendra se plaindre auprès de vous.

J'irai voir votre chef pour me plaindre et toi petit tu vas avoir des problèmes !

Je l'attends de pied ferme !

Agent des impôts en sortant du bureau.

Il faut que Ligdnaaba paie ce qu'il doit au trésor public.

Arrivée de Ligdnaaba au service des impôts. Il se dirige vers le bureau de l'inspecteur Lib-Lib des impôts.

INSPECTEUR IMPÔTS

TOC ! TOC !

Oui, entrez !

Bonjour inspecteur ! Je suis Ligdnaaba et je suis venu voir pour arranger mes affaires de patentes-là. On dit que je dois trois millions. C'est trop !



Et vous voulez que je fasse quoi ? Vous devez payer vos patentes.

Comme c'est vous qui traitez le dossier, on pourrait peut-être s'arranger. Je verse 500 000 FCFA pour la patente et je vous fais cadeau de 500 000 FCFA. Vous pourrez garder 400 000 FCFA et donner 100 000 FCFA au petit agent-là. Vous gagnez et moi aussi je gagne !



C'est trop de risques pour un petit cadeau comme ça ! Tu donnes 500 000 F pour moi et 200 000 F pour l'agent. C'est toi qui gagnes toujours. Au lieu de trois millions, tu ne débourses que 1.200.000 !



Faut faire pardon car les affaires ne marchent pas.

C'est à prendre ou à laisser ! Sinon tu paies les 3 000 000 F, un point, un trait !



C'est d'accord !

Ligdnaaba sort une enveloppe contenant un million. Il compte 200 000 F qu'il y ajoute sous le regard de l'inspecteur Lib-Lib qui jubile et se frotte les mains.

Tenez ! Il y a dans l'enveloppe un million plus les 200 000 F que voici.



Vous avez bien parlé maintenant ! Considérez que l'affaire est réglée.

Merci Inspecteur ! Vous avez vraiment le sens des affaires.

Après le départ de Ligdnaaba : Bureau de l'inspecteur Lib-Lib . Celui-ci appelle au téléphone l'agent des impôts qui est allé voir Ligdnaaba pour le paiement de la patente.

Tu peux venir dans mon bureau ? Je t'attends.



L'agent arrive et tape à la porte.

Entre et assieds-toi. J'ai arrangé l'affaire de Ligdnaaba et il m'a remis ta part, 200 000 F.



Et la loi anticorruption ?
Qu'est-ce que vous en faites ?

Laisse tomber ça et prends l'argent cadeau.
Qui le saura ?

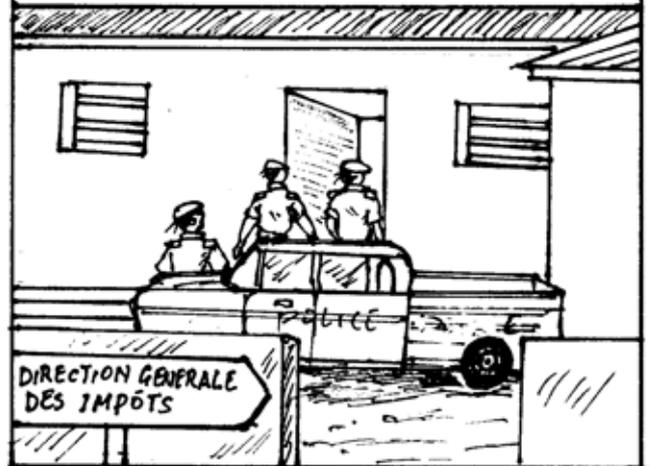


Moi, je ne veux pas de problèmes. Gardez tout si vous voulez mais quand vous aurez des problèmes aussi ne m'y mêlez pas.

Refuser l'argent cadeau ! C'est comme tu veux.



Quelques jours, après un contrôle, l'inspecteur est épinglé dans le traitement du dossier de patente de Ligdnaaba. Véhicule de la police dans l'enceinte de la direction générale des impôts.



L'inspecteur Lib-Lib ?

Oui, c'est bien moi.
Que voulez-vous ?



Vous êtes en état d'arrestation sur mandat d'amener du procureur dans l'affaire du paiement de la patente de Ligdnaaba. Nous irons chercher votre complice aussi.

L'inspecteur est arrêté, menotté et emporté dans le véhicule.



Inspecteur, vous n'avez pas dit que vous aimez l'argent cadeau, c'est la rançon de l'argent cadeau !

Domicile de Ligdnaaba / Bila et sa mère sont à la maison de même que Kouka venu rendre visite à Bila.
Le véhicule de la police s'arrête devant la maison et un policier tambourine le portail. Bila ouvre le portail et crie



Ligdnaaba, sa femme et Kouka accourent.

Y a quoi et puis vous tapez mon portail comme ça ?
Vous ne savez pas que vous êtes chez le grand Ligdnaaba ?



Vous êtes en état d'arrestation pour une affaire de patente avec ce monsieur qui est dans le véhicule.

Menotté, il est jeté dans le véhicule et les deux hommes se regardent ahuris.

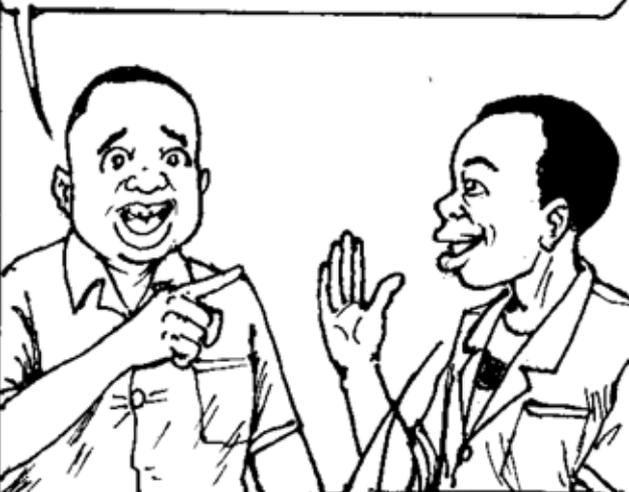


Tes affaires louches ne feront que nous créer des problèmes.



Tonton n'a pas tiré leçon de l'affaire du bélier offert au CB et qui lui a valu une garde à vue d'une journée à la gendarmerie.

Tais-toi kouka ! C'est vous avec vos je ne sais quoi anticorruption qui créez des problèmes aux gens.



Il suffit d'être intègre et on n'a pas de problème ! Si tu nous avais suivis au club anticorruption cela ne serait peut-être pas arrivé.

Palais de justice / Bureau du procureur.



Les contrôles et les enquêtes menées sur les paiements des patentes par les commerçants ont révélé que tous les deux, aviez violé la loi anticorruption en son article 42. Si après l'instruction du dossier, les faits se confirment vous êtes passibles d'un emprisonnement de deux à cinq ans de prison ferme et d'une amende d'au moins deux millions de FCFA chacun.

Ligdnaaba se laisse tomber à terre et l'inspecteur Lib-Lib s'attrape la tête. Tous deux se mirent à crier.

En prison ! Je suis foutu ! Et mes affaires ?

Je serai licencié de mon boulot si je vais en prison ! Que diable suis-je allé chercher dans cette sale affaire !



Il fallait y penser avant de commettre les actes.



Réseau national de lutte anti-corruption

Réseau National de Lutte Anti-Corruption

Rue 17.572 Porte 23 Pissy . 01 BP 2056 Ouagadougou 01

Tél.: (226) 25 43 32 83 . Fax : (226) 25 43 32 82

Email : renlac@renlac.com Site web : www.renlac.com

Dénoncez la corruption. Appelez sans frais.

 **N° Vert 80 00 11 22**

Vous pouvez relire les aventures de Kouka du premier au quinzième numéro sur www.renlac.com

BILAN DU JEU CONCOURS KOUKA 10^e EDITION

La remise des prix aux lauréats du Jeu Concours Kouka N° 15 a eu lieu le samedi 25 juin 2016 dans la salle de Conférence des Archives nationales à Ouagadougou. Le jury a reçu au total 2871 copies d'élèves soit 1464 filles et 1407 garçons en provenance des différentes localités du pays.

Les membres du jury, après avoir examiné les propositions de réponses aux questions, ont arrêté de commun accord le barème de notation et ont procédé à la répartition des copies pour correction.

Ainsi les 350 meilleures copies seront recorrigées et les candidats ayant obtenu de bonnes notes ont été retenus pour participer à la phase finale de sélection selon la répartition suivante :

- REN-LAC siège : 10 meilleurs candidats du secondaire et 10 du primaire ;
- CRAC Hauts-Bassins : 5 meilleurs candidats du secondaire et 5 du primaire ;
- CRAC Centre-Ouest : 5 meilleurs candidats du secondaire et 5 du primaire ;
- CRAC Nord : 5 meilleurs candidats du secondaire et 5 du primaire.
- CRAC Sud-Ouest : 5 meilleurs candidats du secondaire et 5 du primaire.
- CRAC Est : 5 meilleurs candidats du secondaire et 5 du primaire.

Ainsi 33 filles et 37 garçons soit soixante-dix (70) candidates et candidats ont été retenus pour subir l'épreuve finale.

Sur les soixante-dix (70) candidates/candidats présélectionnés soixante-cinq (65) ont effectivement pris part à la composition sur table le 18 juin 2016 de 10 heures à 11 heures, dans l'ensemble des cinq CRAC, et au siège à Ouagadougou. Ce test a donné les résultats suivants :

PRIX DE LA PARTICIPATION FEMININE

Primaire

<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>REGION / CRAC</u>	<u>AGE</u>	<u>SEXE</u>	<u>Note</u>	<u>CLASSE</u>	<u>VALEUR DU PRIX (FCFA)</u>
TRAORE Faouzia Aminata	EPHATA INTERNATIONAL	SIEGE	7 ans	F	09	CE1	50 000 (dictionnaire + 1 sac + 1 académie + 1 bourse d'étude de 35 000FCFA)

Secondaire

<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>REGION / CRAC</u>	<u>AGE</u>	<u>SEXE</u>	<u>NOTE</u>	<u>CLASSE</u>	<u>VALEUR DU PRIX (FCFA)</u>
SOMA Makeboi Hadassa Séréna	LOUIS QUERBES Banfora	HAUTS-BASSINS	12 ans	F	08	6 ^{ème}	50 000 (dictionnaire + 1 sac + 1 académie + 1 bourse d'étude de 35 000FCFA)

LAUREATS

Primaire

<u>Rang</u>	<u>Nom-prénoms</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Région / CRAC</u>	<u>Age</u>	<u>Sexe</u>	<u>Note</u>	<u>Classe</u>	<u>Valeur du prix (FCFA)</u>
6	YOUL Richmond Samson	SACRE CŒUR « A » de Gaoua	SUD-OUEST	12 ans	M	12,50	CM2	60 000 (1 sac, 1 livre de bord, 2 romans, 1 bourse d'études de 40 000FCFA)
5	KIENDREBEOGO Bénéwendé Dora Priscille	CSNDAC de Ouagadougou	SIEGE	11 ans	F	13	CM1	80 000 (1 sac, 1 livre de bord, 3 romans, 1 académie + 1 bourse d'études de 50 000FCFA)
4	ZONGO Eliezer Wend-Panga	Evangélique de Koudougou	CENTRE-OUEST	11 ans	M	13,50	CM2	90 000 (1 sac, 1 livre de bord, 3 romans, 1 académie + 1 bourse d'études de 60 000FCFA)
3	OUEDRAOGO W. Glawdys Oriane	Ecole Primaire Publique ZINIARE B	SIEGE	11 ans	F	14	CM1	110 000 (1 sac, 1 livre de bord, 2 romans, 1 dictionnaire maxi, 1 dictionnaire anglais, 1 académie + 1 bourse d'études de 70 000FCFA)
2	ZONGO Kylian Rayan Harris	SAINT MARIUS DE Ouahigouya	NORD	11 ans	M	14,50	CM2	140 000 (1 sac, 1 livre de bord, 2 romans, 1 dictionnaire maxi, 1 dictionnaire anglais, 1 académie + 1 bourse d'études de 90 000FCFA)
1	COULIBALY WO Karen Pascale	KANDARA	SIEGE	11 ans	F	15	CM2	160 000 (1 vélo, 1 sac, 1 bourse d'études de 100 000FCFA)

Secondaire

<u>Rang</u>	<u>Nom-Prénom</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Région / CRAC</u>	<u>Age</u>	<u>Sexe</u>	<u>Note</u>	<u>Classe</u>	<u>Valeur du prix (FCFA)</u>
6	TOULA Banyala Cédric	Lycée Yamwaya	NORD	12 ans	M	11	6 ^{ème}	60 000 (1 sac, 1 bibliothèque anglaise, 1 roman, 1 académie, 1 bourse d'études de 40 000 FCFA)
5	KONE Touyira Saida Assétou	COLLEGE SAINTE FAMILLE	SIEGE	11 ans	F	11,50	5 ^{ème}	80 000 (1 sac, 1 bibliothèque anglaise, 1 dictionnaire maxi poche, 3 romans + 1 bourse d'études de 50 000 FCFA)
4	SORGHO Issouf	Lycée Municipal de Tenkodogo	EST	15 ans	M	12,50	4 ^{ème}	90 000 (1 sac, 1 bibliothèque anglaise, 1 dictionnaire maxi poche, 3 romans + 1 bourse d'études de 60 000 FCFA)
3	TOULA Ounteni Patrick	YAMWAYA	NORD	16 ans	M	13	3 ^{ème}	110 000 (1 sac, 1 bibliothèque anglaise, 1 dictionnaire maxi poche, 1 livre de bord, 1 académie + 1 bourse d'études de 70 000 FCFA)
2	YAMEOGO Sidibé Wendin Landry	Lycée Provincial de Koudougou	CENTRE-OUEST	16 ans	M	14	3 ^{ème}	140 000 (1 sac, 1 bibliothèque anglaise, 3 romans, 1 dictionnaire maxi poche, 1 académie, 1 livre de bord et 1 bourse d'études de 90 000 FCFA)

N-B : Le premier prix en catégorie secondaire a été retiré. Le REN-LAC a constaté que le lauréat avait triché sur l'âge.

Jeu concours KOUKA 11^{ème} édition

Cette édition se déroulera en deux étapes : une présélection et une composition sur table pour déterminer les lauréats.

Questionnaire du Jeu concours KOUKA 11^e édition. (Phase de présélection)

NB : Le jeu concours est ouvert aux jeunes de 7 à 16 ans au plus à la date du 31 décembre 2017. Les élèves du primaire traiteront le sujet N°1 et les élèves du secondaire le sujet N°2. Veillez à préciser le numéro de la question avant de répondre. Les réponses doivent parvenir au siège du REN-LAC au plus tard le 05 mai 2017 à 16 heures. Seules les réponses inscrites sur ce coupon réponse seront prises en compte.

Sujet N°1 Primaire (3 lignes maximum par réponse)

- 1- Donnez le thème de la bande dessinée Kouka n°16. Quel était celui du n°15 ?
- 2- Quel est le point de vue de la mère de Bila sur la loi anti-corruption? Nommez deux personnages qui partagent le même point de vue.
- 3- Quel est le but de la conférence organisée par les élèves sur la loi anti-corruption?
- 4- Pourquoi Ligdnaaba veut-il offrir un cadeau au commandant de brigade de la gendarmerie?
- 5- Dans quelle condition faut-il accepter un cadeau? Donnez un exemple tiré de la bande dessinée Kouka 16.
- 6- Citez trois corrupteurs et trois personnes intègres que tu as rencontrés dans l'histoire.
- 7- Quelles sont les sanctions encourues par les agents publics pour délits d'acceptation de cadeaux indus ?
- 8- Selon vous pourquoi faut-il lutter contre la corruption ?
- 9- Quels sont les moyens que l'on peut utiliser pour dénoncer les actes de corruption dont on est témoin ?
- 10- Citez trois acteurs de la série télé « stop corruption ».

Sujet N°2 Secondaire (3 lignes maximum par réponse)

- 1- Citez 2 corrupteurs et 2 corrompus dans cette édition de Kouka ! Et dites l'acte de corruption qu'ils ont posé.
- 2- Comment adhère-t-on au REN-LAC ?
- 3- Pourquoi Ligdnaaba veut offrir un mouton comme cadeau au Commandant de Brigade ? Quelle a été l'issue de ce geste ?
- 4- Selon vous qu'est-ce que le ministre devrait faire des cadeaux reçus lors de sa tournée pour ne pas violer la loi anti-corruption ?
- 5- Votre papa (commerçant importateur) vous envoie d'aller remettre un bélier au Directeur Général de la douane à l'occasion de la fête de fin d'année. Quelle va être votre attitude ?
- 6- Proposez trois solutions pour lutter contre la corruption au Burkina Faso.
- 7- Citez les articles dans la loi interdisant de faire des cadeaux aux fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction ?
- 8- Quelle peine encourt un agent public qui accepte un cadeau ou un avantage susceptible de pouvoir influencer le traitement d'une procédure ou d'une transaction en cours liée à sa fonction selon la loi anti-corruption?
- 9- Enumérez les types de cadeaux qui ne sont pas interdits selon la loi anti-corruption ?
- 10- Quels sont les dangers d'un cadeau intéressé ?

Nom et prénom (s)	Etablissement (Ville)	Classe	Age	Sexe	Adresse/téléphone (portable recommandé)
.....
.....
.....

REPONSES AUX QUESTIONS

1.
.....
.....

2.
.....
.....

3.
.....
.....

4.
.....
.....

5.
.....
.....

6.
.....
.....

7.
.....
.....

8.
.....
.....

9.
.....
.....

10.
.....
.....



Achévé d'imprimer sur les presses des
Editions FGZ Trading SARL
Février 2017

01 BP 1344 Ouagadougou 01 - Tél. 25 30 08 46
E-mail: fgz.trading@yahoo.fr

Conception & impression :
Imprimerie FGZ Trading sarl

Dessins : Timpous

Scénario : Salif YAGO



Réseau national de lutte
anti-corruption

01 BP 2056 Ouagadougou 01, Rue 17.572 Porte 23 Pissy : Tel (226) 25 43 32 83
Fax : (226) 25 43 32 82 Mail : renlac@renlac.com , web : www.renlac.com
Tél. Vert : 80 00 11 22



80 00 11 22

Avec le soutien financier de :

- L'Ambassade Royale du Danemark
- L'Ambassade de France
- Le Bureau de la Coopération Suisse
- KFW
- DIAKONIA